

CONTRAT CADRE SPORTIF FEDERAL 2010

CAMPANILE θ KYRIAD θ

ENTRE :

**LOUVRE HOTELS
VILLAGE 5**

**50, Place de l'Ellipse
CS70050**

92081 LA DEFENSE Cedex

SAS au capital de 117.625.104 €

309 071 942 RCS Nanterre

Tél : 01 42 91 48 52

Fax : 01 42 91 45 96

Représentée par **Olivier JACQUET**, Directeur
Commercial dûment habilité à cet effet

FEDERATION DE VOITURES RADIO-COMMANDEES
ci-après dénommée la Fédération

Centre d'affaire Hoche n° 3

5 avenue Condorcet

91260 JUVISY SUR ORGE

Association loi 1901

Tél : 01 69 96 74 74

Fax : 01 69 96 74 47

Email : fvrc@fvrc.asso.fr

représenté par **Maurice FAVRE**
dûment habilitée à cet effet

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD

Le présent accord a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles LOUVRE HOTELS fait bénéficier la fédération de tarifs sportifs et de prestations de services pour la réservation de chambres dans les hôtels des chaînes Campanile, Kyriad localisés en France et commercialisés par LOUVRE HOTELS.

Par le présent accord, la fédération s'engage à référencer LOUVRE HOTELS. A cet effet, la fédération s'engage à communiquer auprès de l'ensemble de ses instances, clubs et licenciés, dénommés ci-après « les membres », les termes du présent accord.

La fédération s'engage également à faire respecter par ses membres les obligations découlant du présent accord.

ARTICLE 2 : DUREE DE L'ACCORD

Le présent contrat prend effet à compter du 01 février 2010. Il prendra fin le 31 décembre 2010.

ARTICLE 3 : HOTELS CONCERNES

Dans l'hypothèse où un des hôtels quitterait le réseau Campanile, Kyriad,

le présent contrat deviendrait automatiquement caduc pour l'hôtel concerné. Il s'applique de plein droit à tout nouvel hôtel entrant dans l'un de ces réseaux.

ARTICLE 4 : PROMOTION

En outre la fédération s'interdit d'utiliser sur ses supports promotionnels en relation avec L'hôtel KYRIAD sur le domaine de DISNEYLAND® RESORT PARIS, tout élément de propriété intellectuelle appartenant à la société DISNEY ENTERPRISES Inc. ou à toute société apparentée (notamment toute marque, tout logo, toute représentation de ses personnages, ainsi que toute référence au ou description du parc DISNEYLAND® RESORT PARIS ou toute attraction ou scène y afférente) **sauf le cas où elle aura conclu un « contrat image » avec la société EURO DISNEY S.C.A..**

Dans ce dernier cas, la fédération s'engage expressément à respecter les engagements souscrits auprès d'EURO DISNEY SCA dans le cadre dudit contrat, relatifs notamment à l'utilisation des droits promotionnels ainsi conférés.

La fédération reconnaît expressément qu'elle sera seule responsable envers EURO DISNEY SCA Ou toute entité affiliée de tout manquement à la présente clause, et s'engage, le cas échéant, à venir en garantie de LOUVRE HOTELS.

ARTICLE 5 : TARIFS SPORTIFS

Voir ANNEXE.

La composition exacte de la restauration doit être validée avec chaque établissement concerné, lors de la confirmation de la réservation.

Sur certains hôtels, une taxe de séjour locale peut être perçue en supplément pour le compte de la municipalité.

Dans l'hypothèse où un accord particulier prévoyant un tarif préférentiel aurait été préalablement conclu entre la fédération et un hôtel déterminé ou si une offre promotionnelle est ponctuellement plus intéressante, le tarif le plus avantageux sera appliqué pour les réservations effectuées par la Fédération sur cet hôtel (avantages non cumulables).

ARTICLE 6 : BENEFICIAIRES

Les tarifs sportifs accordés à tous les membres de la Fédération sont soumis aux conditions d'application de ces prix (voir Article 7).

Une licence sportive en cours de validité est à présenter à l'arrivée à l'hôtel.

ARTICLE 7 : CONDITIONS D'APPLICATION DES TARIFS

Ces tarifs sportifs, applicables sur l'hébergement et la restauration, sont valables à l'occasion d'une compétition sportive dans tous les hôtels désignés ci-dessus, **les week-ends (vendredis soir et samedis soir) jours fériés et veille de jours fériés sur présentation à l'arrivée à l'hôtel d'une licence sportive, sous réserve de disponibilité et d'acceptation préalable par l'hôtel ou la réservation centrale au moment de la réservation.**

7.1. Séjour avec hébergement :

Les tarifs hébergement sont applicables à partir d'une personne.

7.2. Séjour avec restauration :

La prestation restauration adaptée aux exigences diététiques des sportifs est applicable à partir de 10 personnes minimum et sur réservation (voir Article 5 « tarifs »).

ARTICLE 8 : GRATUITE ENFANT

Les gratuités suivantes ne s'appliquent pas à l'hôtel Kyriad sur le domaine de Disneyland® Ressort Paris.

Un enfant de moins de 10 ans dans les hôtels Campanile et Kyriad peut séjourner gratuitement dans la chambre des parents sous réserve de disponibilité. Le petit déjeuner et les repas seront facturés en sus.

Pour un adulte et un enfant partageant la chambre, le tarif sportif adulte sera appliqué.

Il est nécessaire au moment de la réservation de préciser le nombre de personnes et l'âge des enfants qui séjourneront. A défaut, l'enfant sera automatiquement considéré comme ayant plus de 10 ans.

ARTICLE 9 : CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

9.1. Prestations complémentaires :

Dans les meilleurs délais, à compter de la réception par LOUVRE HOTELS du contrat dûment signé par la Fédération, LOUVRE HOTELS attribue à la Fédération un code client.

Ce dernier permet à la fédération de bénéficier, de la part de LOUVRE HOTELS, d'un service personnalisé.

LOUVRE HOTELS s'engage à informer la Fédération dans les meilleurs délais de toute modification du numéro de téléphone de la Réservation Centrale et/ou du code client qui lui a été attribué.

LOUVRE HOTELS informe la fédération de toute nouveauté concernant son activité.

9.2. Modalités générales de réservation :

La Fédération s'engage à respecter la procédure de réservation, ci-après décrite.

RESERVATION PAR TELEPHONE

Les réservations par téléphone doivent être effectuées directement auprès de l'hôtel.

La fédération peut également s'adresser à la réservation centrale pour toute demande : du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 Tel : 0825 34 34 35 -

Pour toutes les réservations individuelles de moins de 10 personnes :

Lors d'une demande auprès de la Réservation Centrale, le membre est mis directement en contact avec l'hôtel concerné qui traitera sa demande.

La réservation au tarif sportif s'effectuera en fonction des disponibilités et après accord préalable de la Réservation Centrale ou de l'hôtel.

En cas d'indisponibilité de chambres dans la catégorie de tarif sportif, les réservations seront confirmées sur la base des prix publics des chambres.

ARTICLE 10 : CONDITIONS SPECIALES : RESERVATIONS GROUPES

A partir de 10 personnes ayant fait l'objet d'une seule réservation aux mêmes dates et dans le même hôtel.

9.1. Réservation :

La réservation demandée à la Réservation Centrale ou à l'hôtel sera considérée comme ferme à réception d'une confirmation écrite à recevoir au plus tard 4 semaines avant la date d'arrivée du groupe et à réception d'arrhes d'un montant de 50% du montant total des prestations.

9.2. Annulation de réservation avec hébergement après confirmation :

Toute modification ou annulation totale ou partielle doit faire l'objet d'un écrit (fax ou courrier) du client (auprès de l'hôtel si la réservation a été confirmée auprès de ce-dernier, à la réservation centrale groupes si elle a été confirmée auprès de cette dernière). L'acceptation doit lui être également signifiée par écrit. En cas de désaccord, l'hôtel ou la Réservation centrale se réserve le droit d'annuler la demande et d'appliquer les pénalités ci-après :

Dans le cas d'annulation par le client entre 30 et 15 jours avant l'arrivée du groupe, les arrhes versées seront conservées par l'hôtelier.

En cas d'annulation à moins de 15 jours avant l'arrivée du groupe, 75% des la valeur des prestations seront facturés au client (déduction faite des arrhes versées le cas échéant).

En cas d'annulation à moins de 24h de l'arrivée, les prestations seront facturées à 100%.

Dans l'hypothèse d'une annulation partielle, les montants ci-dessus seront conservés ou facturés en proportion du nombre de personnes annulées.

9.3. Annulation de réservation de repas seulement, après confirmation :

L'annulation devra se faire par écrit (fax ou courrier) auprès de l'hôtel (si la réservation a été confirmée auprès de l'hôtel) ou à la réservation centrale groupes (si la réservation a été confirmée auprès de celle-ci).

-En cas d'annulation effectuée plus de 72 heures avant la date d'arrivée du groupe : aucun frais ne sera retenu.

-En cas d'annulation effectuée moins de 72 heures avant la date d'arrivée du groupe : les prestations réservées seront facturées à 100%.**

(**): Ces frais d'annulations sont appliqués sauf en cas de force majeure (annulation de match par les organisateurs ou pour cause d'intempérie).

Observations : dans l'hypothèse d'une annulation partielle, les montants ci-dessus seront facturés en proportion du nombre de personnes annulées.

Pour toute manifestation exceptionnelle pour un groupe allant de plus de 50 participants et faisant l'objet d'une seule réservation aux mêmes dates et dans le même hôtel, les conditions précitées ne seront pas applicables et des modalités particulières de réservation et de règlement seront demandées par LOUVRE HOTELS ou l'hôtel.

ARTICLE 11 : CONDITIONS GENERALES DE PAIEMENT

Le paiement du séjour est à effectuer au comptant et directement sur place au moment du départ.

Toutes consommations de prestations supplémentaires par rapport à la prestation initialement réservée et confirmée (exemple : téléphone ...) donneront lieu à une facturation au tarif en vigueur et à un règlement comptant.

Pour toute manifestation exceptionnelle des modalités de paiement particulières seront demandées par LOUVRE HOTELS (voir Article 10).

ARTICLE 12 : RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en considération que si elle est formulée par écrit et adressée à l'hôtel concerné dans un délai de 15 jours maximum à compter de la date de fin de séjour.

ARTICLE 13 : RESILIATION

Dans l'hypothèse d'un défaut ou d'une mauvaise exécution par l'une des parties de l'une quelconque des obligations mises à sa charge par le présent accord (le non-paiement d'une seule facture), une mise en demeure sera envoyée par la partie lésée à la partie défaillante.

Si 15 jours après sa réception, cette mise en demeure est restée infructueuse, la partie lésée pourra sur simple notification, sans aucune formalité judiciaire, résilier l'accord de plein droit. Les réservations en cours seront, en conséquence, annulées.

ARTICLE 14 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Toutes contestations éventuelles entre les parties en présence survenant au cours de l'exécution du présent accord ou par suite de résiliation, quelle qu'en soit la cause, sera de la compétence du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel se trouve l'hôtel concerné.

ARTICLE 15 : DISPOSITIONS GENERALES

Il ne pourra être apporté de modification au présent accord qu'au moyen d'un acte écrit signé par chacune des parties.

Fait-le :

A

En deux exemplaires :

LOUVRE HOTELS

Signature

La Fédération

Cachet + signature


LOUVRE HOTELS
Direction Commerciale
Village 5 - 50, place de l'Ellipse
CS70050 - 92081 LA DEFENSE Cedex
Tél. - 01 42 91 46 00
Fax - 01 42 91 45 96

ANNEXE TARIFS

<http://b2b.louvrehotels.com/fr/Associations/kyriadsport.aspx>

<http://b2b.louvrehotels.com/fr/Associations/campasport.aspx>

Nos tarifs Sportifs valables du 1/01/2009 au 31/08/2010 *

Hôtels	Par personne en chambre double et par nuit***	Supp. 3e pers. par nuit	Sieste	Petit Déjeuner Buffet à volonté	Collation	Repas 3 plats eau minérale incluse
Campanile	De 17 à 24,5€	De 10 à 15€	23€	à partir de 7€	5,50€ à 7€	15,50€

* Sur demande lors de la réservation et sous réserve de disponibilité.

** Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable.

*** Chambre individuelle à 34€ ou 49€.

Tarifs Valables du 1/01/2008 au 31/08/2010

Hôtels	Par personne en chambre double ***	Supp. 3e pers.	Sieste	Petit Déjeuner Buffet à volonté	Collation	Repas 3 plats eau minérale incluse
Kyriad	De 17 à 24,50€	10€ à 15€	23€	à partir de 7€	5,50€ à 7€	15,50€
Kyriad Prestige	30€	18€	35€	à partir de 10€	9,50€ à 10,50€	18€

* Sur demande lors de la réservation et/ou sous réserve de disponibilité.

** Menus sportifs pour 6 personnes minimum et sur réservation préalable.

*** Chambre individuelle à 34€ ou 49€ chez Kyriad et 60€ chez Kyriad Prestige.

